

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris  
BP 5  
41600 NOUAN-LE-FUZELIER

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL  
REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2008  
A 18 HEURES 15**

L'an deux mille huit, le 18 Septembre à 18 heures 15, les membres du Comité Syndical du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris se sont réunis dans les locaux du S.M.I.C.T.O.M. à Nouan-le-Fuzelier sous la présidence de **Monsieur DEZELU Jean-Michel**.

Date de la convocation : 9 septembre 2008

**Etaient présents** :

***Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :***

Messieurs DEZELU, BEAUJEAN, BERRUE, CHESNEAU, CHOPINEAU, DESCHAMPS, HENAUT, MICHOUX et SMOLARSKI

***Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :***

Mademoiselle VISOMBLIN et Monsieur LEHOUX

***Pour la Communauté de Communes Cœur de Sologne :***

Mesdames BOUCHENY et PRIOL, Messieurs DERBOIS, GOUBERT et LAHAYE

***Pour la Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint Aubin :***

Messieurs NIEUVIARTS et HENRY

Pouvoir de Monsieur AGUETTAZ (C.C.C.S.) à Madame PRIOL (C.C.C.S.) et de Monsieur LOMBARDI (C.C.S.E.) à Monsieur LEHOUX (C.C.S.E.).

**Etaient excusés** : Madame MORIN (C.C.C.S.), Monsieur DOUCET (C.C.C.S.), Monsieur AGUETTAZ (C.C.C.S.), Monsieur VOVELLE (C.C.L.F.S.A.), Monsieur COUTAN (C.C.S.E.), Monsieur DELAITRE (C.C.S.E.), Monsieur COLLAS DES FRANC (C.C.S.E.), Monsieur LOMBARDI (C.C.S.E.), Monsieur CHARPENTIER (C.C.S.R.) et Monsieur PITAULT (C.C.S.R.).

**Etait absent** : Monsieur DELANOUE (C.C.S.R.)

**Assistait à la réunion** : M. AFFOUARD, responsable technique

Monsieur LEHOUX assurait les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur CHAUVET, receveur syndical, s'est excusé.

## **I - Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 17 juillet 2008**

Le compte rendu du Comité Syndical du 17 juillet 2008 est soumis à l'approbation des membres du Comité Syndical.

**Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que les différents points de l'ordre du jour ont été abordés par les membres du Bureau, réunis le 17 septembre.

## **II - Autorisation de signature du marché « fourniture de produits pétroliers raffinés pour les véhicules du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris**

Ce marché, établi pour 2 ans, comporte 3 lots :

- **Lot n°1** : fourniture de 170 000 litres annuels de gazoil
- **Lot n°2** : fourniture de 4 000 litres annuels de fioul
- **Lot n°3** : fourniture d'huiles (600 litres moteur et 600 litres hydraulique)

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis préalablement ont retenu les **Sociétés CALDEO et IGOL** comme titulaires des lots.

Aussi, il convient aux membres du Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché qui se résume comme suit :

- |  |                     |
|--|---------------------|
| - <b><u>Lot n°1</u></b> : Société CALDEO pour un montant annuel de | <b>251 549,54 €</b> |
| - <b><u>Lot n°2</u></b> : Société CALDEO pour un montant annuel de | <b>3 857,72 €</b>   |
| - <b><u>Lot n°3</u></b> : Société IGOL pour un montant annuel de   | <b>4 144,14 €</b>   |

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à signer le marché concerné.**

## **III - Entretien des bacs Ordures Ménagères sur les communes**

Lors de la réunion de Bureau du 17 septembre, le principe suivant a été retenu : il revient à chaque propriétaire de bacs d'en assurer le nettoyage.

## **IV - Redevance spéciale : intervention spécifique**

Au cours de l'été, un supermarché a fait appel aux services du S.M.I.C.T.O.M. pour effectuer l'enlèvement de déchets périmés dus à la rupture de la chaîne du froid.

Aucune délibération ne prévoyant ce genre de prestations, il est proposé de facturer ce genre d'intervention sur :

- la base du temps passé par les agents
- le coût au kilomètre parcouru par le véhicule intervenu
- le coût à la tonne des déchets traités

Le coût global pourra être réévalué chaque fois que nécessaire.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.**

## **V - Questions diverses**

Monsieur le Président informe que les maires des communes membres du S.M.I.C.T.O.M. ont été destinataires d'un courrier destiné à les sensibiliser sur la manière dont est organisée la vente des calendriers par quelques agents du SMICTOM.

En effet, cette démarche ne relève que d'un petit noyau d'agents agissant sans structure associative.

Aussi, Monsieur le Président souhaite que chaque maire prenne les dispositions qu'il jugera adéquate face à cette situation pour laquelle le S.M.I.C.T.O.M. se désengage de toute responsabilité.

## **VI - Présentation du résultat de l'étude concernant la demande d'adhésion de la commune de La Ferté saint Aubin**

Des documents établis par le cabinet chargé de chiffrer cette adhésion sont distribués aux membres du Comité Syndical.

La prestation a été menée par **Monsieur Ronan FLEHO**. Celui-ci avait réalisé en 2005 une étude d'optimisation dont les élus avaient alors apprécié le sérieux et le discernement avec lesquels il avait effectué sa mission.

**Monsieur GOUBERT** souhaite connaître la position du Bureau sur cette adhésion.

Les membres réunis le 17 septembre ont émis un avis favorable aux conditions financières fixées dans la synthèse produite par le cabinet d'étude.

Dans l'éventualité où le S.M.I.C.T.O.M. et la Communauté de Communes du Canton de La Ferté-Saint-Aubin abonderaient pour une adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2009, tous les protagonistes devront se réunir très prochainement.

Dans un premier temps, il appartient à la Communauté de Communes du Canton de La Ferté-Saint-Aubin de délibérer dans les jours à venir.

C'est pourquoi, **Monsieur NIEUVIARTS** va demander qu'une réunion de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté-Saint-Aubin soit programmée très rapidement.

Dans cette attente, les membres du Comité Syndical émettent à l'unanimité un avis de principe favorable à cette adhésion.

Monsieur le Président évoque le bien fondé de celle-ci dans la mesure où le territoire du S.M.I.C.T.O.M. jouxte celui de La Ferté-Saint-Aubin.

Ce nouveau périmètre permettrait également de pérenniser le S.M.I.C.T.O.M. et de lui donner un poids plus important desservant ainsi environ 40 000 habitants.

**Aucune question diverse n'étant formulée, la séance est levée à 19 heures 10.**